Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_93-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°30

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

CYCLES L'EAU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT CHERE – DON – ISAC

La présente délibération a pour objet de désigner les délégués du comité syndical Chère – Don – Isac.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L. 5212-7 et L. 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 24 juin 2019 qui fixe le périmètre du syndicat fusionné et le projet de statuts et engage des consultations auprès des membres des trois syndicats, des CDCI du 35 et du 44 ;

VU la délibération n°CC_2019_127 du 23/09/2019 approuvant les statuts du nouveau syndicat issu de la fusion des syndicats des bassins versants de la Chère, de l'Isac et du Don ;

CONSIDERANT la création au 1er janvier 2020 d'un nouveau syndicat prenant le nom de syndicat Chère – Don – Isac issus de la fusion des trois syndicats suivants :

- Le syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de la Chère ;
- Le syndicat mixte du bassin versant du Don ;
- Le syndicat du bassin versant de l'Isac.

CONSIDERANT que le syndicat est compétent partiellement en matière de gestion des milieux aquatiques « GEMA » au sens de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, en matière d'animation, de concertation, de sensibilisation en lien avec la gestion des milieux aquatiques et en matière de surveillance de la ressource en eau sur une partie des communes de REDON Agglomération (Avessac, Conquereuil, Guémené-Penfao, Massérac, Pierric, Théhillac, Fégréac et Plessé).

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_93-DE

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance du syndicat et la nécessité de nommer trois délégués syndicaux représentant REDON Agglomération (3 délégués disposant chacun de 5 voix dans cette nouvelle structure) ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein du syndicat Chère-Don-Isac :**

Titulaires
Hubert du PLESSIS
Rémi BESLE
Sylvie LECLERC

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34